

Nous avons le plaisir de vous présenter le numéro 700 de notre flash. Depuis plus de 20 ans, il contribue à votre information sur l'actualité syndicale et constitue notre lien pour continuer d'être gagnants ensemble. Merci de votre fidélité."

### *La mise en œuvre de la loi sur le statut de Paris : l'UCP dit oui mais ...*

*Lors du Comité Technique Central du 24 avril dernier était présenté un point unique portant sur la mise en œuvre de la loi sur le statut de Paris et de sa déclinaison dans un arrêté de structure de la Ville, c'est-à-dire incluant les nouvelles attributions des Directions bénéficiaires des transferts de compétences.*

*Ensuite, chaque Direction devra traduire dans son organisation interne ce transfert des compétences, dans le prolongement du dialogue social au plus près du terrain, devant être soumis à l'examen des instances de concertation des Directions (CT et CHSCT des Directions).*

La fusion juridique de la Ville et du Département de Paris ne fait qu'entériner la fusion de fait opérée il y a plus de trente ans.

Par ailleurs, il est légitime que la Ville de Paris se rapproche du droit commun des autres grandes collectivités.

Ce dispositif tendant à transférer un certain nombre d'attributions des Services de l'Etat, notamment du Préfet de Police en faveur de la Maire de Paris va dans le sens de l'histoire de la capitale.

Il est logique que ces collègues, pour la plupart à statut municipal, rémunérés sur un budget municipal, relevant jusqu'à présent de l'autorité du Préfet de Police, relèvent désormais de l'autorité de la Maire de Paris.

D'ailleurs, l'UCP tient à rendre hommage au professionnalisme des collègues des Services de la Préfecture de Police, dont le savoir-faire va enrichir l'Administration Parisienne.

Nous aurons à cœur de les accueillir, de leur garantir les meilleures conditions de travail, de carrière et de rémunération. Tels sont les enjeux de la réussite de cette nouvelle révolution dans la poursuite de la décentralisation.

Nous donnons acte à l'Administration parisienne et aux Directions concernées d'avoir initié et participé aux travaux et échanges avec les personnels et leurs représentants syndicaux.

**Cette attention toute particulière doit se poursuivre** en faveur de tous les personnels bénéficiaires du transfert.

**Il convient de rendre hommage également aux équipes des fonctions support qui se dépensent sans compter pour réussir cet accueil.**

**L'UCP demande à ce que tous les moyens leur soient donnés pour accomplir leur mission. Enfin, l'UCP demande à ce que chacune des Directions concernées par le transfert poursuive le dialogue social au sein des instances de concertation, CT et CHSCT des Directions d'accueil.**

***Poursuite de la mise en œuvre du PPCR (protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) pour la Ville de Paris, le CASVP, le Crédit Municipal de Paris et Paris Habitat***

Le CSAP a approuvé dans sa séance du 19 avril 2017 dix-huit textes règlementaires modifiant les statuts particuliers des corps suivants pour leur appliquer le bénéfice du PPCR :

- Statut particulier et échelonnement indiciaire des Administrateurs ;
- Echelonnement indiciaire des DGS et DGAS des services des mairies d'arrondissement de Paris ;
- Echelonnement indiciaire de certains corps et emplois de catégorie A ;
- Echelonnement indiciaire des professeurs de la Ville de Paris et des professeurs certifiés de l'Ecole du Breuil ;
- Echelonnement indiciaire du corps des professeurs certifiés du centre de formation professionnelle d'Alembert ;
- Statut particulier et échelonnement indiciaire du corps des médecins de la Ville de Paris ;
- Statut particulier et échelonnement indiciaire des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation et statut particulier des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;
- Divers statuts particuliers ;
- Organisation des carrières et échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C du CASVP ;
- Dispositions statutaires applicables au corps des aides-soignants du CASVP ;
- Dispositions statutaires et échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C du Crédit Municipal de Paris ;
- Statut particulier des adjoints administratifs du Crédit Municipal de Paris ;
- Statut particulier des adjoints techniques du Crédit Municipal de Paris ;
- Statut particulier et échelonnement indiciaire du corps des Attachés d'administrations de Paris Habitat ;
- Echelonnement indiciaire du corps des secrétaires administratifs de Paris Habitat ;
- Statut particulier et échelonnement indiciaire du corps des éducateurs de jeunes enfants de Paris Habitat ;
- Statut particulier et échelonnement indiciaire du corps des agents de maîtrise de Paris Habitat ;
- Statuts particuliers des corps de catégorie C de Paris Habitat.

***L'UCP a la rencontre des professionnels dans les structures déconcentrées de la DASES***

**Pour le Service d'Accueil des Familles Départemental :**

Ces établissements font partie du Bureau de l'Accueil Familial Départemental (BAFD), lui-même rattaché à la Sous-Direction des Actions Familiales et Éducatives. Leur rôle prépondérant d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance a été renforcé et remis en avant dans le cadre de la loi de mars 2016 ainsi que dans le schéma départemental de prévention et protection de

l'enfance. Ces deux textes rappellent l'importance de l'accueil de type familial pour les enfants confiés au plus près du département de résidence de leur famille naturelle.

C'est pourquoi, la DASES a entamé en 2016 une refondation des Services d'Accueil Familial Département (SAFD) et décidé de fusionner les trois établissements dits de l'Ouest, situés respectivement à Bellême (61), Alençon (61) et Ecommoy (72). Le nouveau SAFD sera positionné au Mans (72), à une heure de train de Paris. Dans le même temps, un nouvel établissement a ouvert à Lognes (77), dans des locaux provisoires en attendant l'achèvement des travaux de ceux de Lagny sur Marne (77).

Ces mutations profondes au sein de la sous-direction, et à fortiori dans les habitudes de travail des agents, entraînent des inquiétudes importantes et l'UCP assure de sa présence et de son soutien auprès de chacun d'eux depuis l'annonce de cette refonte.

Elle a voté dans les différentes instances (CT et CHSCT) pour la mise en place d'aides financières et d'aménagements divers pour les agents des trois SAFD concernés, qui ont été obtenus. Elle a sollicité, lors de chacune des différentes rencontres avec l'administration, son inquiétude pour les personnels ainsi que l'importance d'un accompagnement de qualité pour chacun selon son poste et son niveau de responsabilité.

Ainsi, depuis le début de l'année 2017, l'UCP a amorcé de nouveaux échanges avec les Services d'Accueil Familiaux Départementaux (SAFD). Deux nouvelles permanentes, Claudia Dubourg ([claudedubourg1@paris.fr](mailto:claudedubourg1@paris.fr)), Secrétaire médico-sociale de formation, et Marine Bruneau ([marine.bruneau@paris.fr](mailto:marine.bruneau@paris.fr)), Éducatrice spécialisée, se rendent régulièrement à la rencontre des personnels.

Jusqu'à présent, l'UCP s'est rendu à Auxerre le 7 février puis à Paris le 16 mars, et le 24 avril à Bourg La Reine. Ces trois SAFD, bien que ne faisant pas partie de ceux qui connaissent une fusion vers le Mans, restent néanmoins très inquiets des suites qui seront données par l'administration pour leur sous-direction.

### **Pour les Espaces Paris Insertion :**

En 2010, les EPI et CAPI ont été rassemblés pour former une plateforme unique implantée dans chaque arrondissement. Ces services ont pour mission d'accompagner les parisiens dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Les équipes sont composées de travailleurs sociaux et d'agents d'insertion.

En juin 2016, le Conseil de Paris a adopté un nouveau plan, dit « Plan parisien de l'insertion par l'emploi ». Afin de le mettre en place en prenant en compte les besoins actuels des usagers parisiens, la collectivité a décidé de conduire un projet de service pour les EPI.

L'UCP s'est rendu à l'EPI Italie le 17 février puis à l'EPI Minimes le 17 mars et à l'EPI Championnet le 21 avril. Il ira rencontrer les personnels de l'EPI Buzenval le vendredi 19 mai. Ces quatre services ont été mis en avant puisqu'ils ont été choisis par l'administration pour être sites-pilotes et expérimentateurs en vue de la mise en place du projet de service.

L'UCP tient à souligner l'accueil chaleureux qui lui a été systématiquement réservé à chaque passage par les personnels, et les riches échanges qui en ont découlé, tant dans les Services d'Accueil Familiaux Départementaux (SAFD) que dans les Espaces Parisiens d'Insertion (EPI).

Ce temps a été consacré à saluer chacun des personnels, à présenter les nouveaux permanents, mettre en place des rendez-vous individuels éventuels, évoquer des réunions concernant des thématiques propres aux SAFD et aux EPI.

C'est au moyen de ce type de contact, riche et diversifié que l'UCP entend rester au plus près des personnels de terrain.

L'UCP confirme rester à leur disposition pour de plus amples échanges, remarques, questionnements, et se rendra prochainement dans les autres structures.

### Mouvements à la DPSP...

Les professionnels de la filière sécurité de l'UCP, associés avec la CFTC, ont initié récemment deux mouvements de grève pour faire aboutir deux revendications majeures, parmi d'autres à porter également :

- Revalorisations des rémunérations accessoires des personnels de l'Unité d'Appui prenant en compte l'accroissement des contraintes de travail (13 janvier 2014) ; un protocole de sortie de crise a permis de répondre en grande partie à la légitime demande des personnels ;
- Ouvrir le débat sur l'armement non létal et létal (21 avril 2017) ; il en ressort un engagement de la Maire à assurer la sécurité de ses personnels, qui à cet effet a décidé de mettre en place une évaluation rapide pour une mise en place rapide. Un Administrateur sera désigné très prochainement et aura pour unique mission l'étude des modalités de mise en œuvre du nouvel armement (qui armer, comment, avec quelles formations et selon quel coût ?). Un rapport devra être rendu à la fin septembre 2017.  
Si les personnels estiment avoir été entendus, ils n'en resteront pas moins vigilants quant à la concrétisation rapide des mesures attendues.

### Renouvellement des instances dirigeantes du syndicat des Personnels de Prévention, de Protection et de Proximité (S3P)

Réunis en Assemblée Générale toute la journée le 27 avril 2017, les adhérents du syndicat S3P regroupant les professionnels de la DPSP ont élus dans leurs instances dirigeantes :

#### *Bureau :*

- Président : Laurent ZIGNONE
- Président d'Honneur : Omar BAKHTAOUI
- Secrétaire Général : Hélène MARGARITAKIS
- Secrétaire Général Adjoint: Karim HADJAB
- Secrétaire Général Adjoint: Lucas DURAND
- Vice-Président chargé des agents de la catégorie A : Sylvain LAFONTAINE
- Vice-Président chargé des agents de la catégorie B : Sofyan EL BELQASMI
- Suppléant : Erik DUFOUIN
- Vice-Président chargé des agents de la catégorie A : Raphaël RAMOZ
- Suppléant : Sonia KAAKI

#### *Membres du Conseil d'Administration :*

- Erwan PUIL : Délégué à l'Unité d'Appui Matin
- Nadia JAOUID-DJAZIA : Déléguée à l'Unité d'Appui Soir
- Isabelle CHARRON-DAUCE : Déléguée à l'Unité d'Appui Soir
- Pierre SEBASTIANI : Délégué à la circo 11-12
- Alexis LAVRAT : Délégué à la circo 5-13
- Frédéric BRAILLY : Délégué à la Nuit
- Marc ROBERT
- Patrick VIRGAL
- Paul DOUBA
- Philippe PRIOVILLE

Des débats intenses et riches en perspectives d'avenir ont animé cette journée, avec une feuille de route volontariste pour faire avancer les dossiers notamment dans les domaines suivants :

- Avenir de la filière sécurité : vers la Police Municipale ;
- Perspectives de carrière, de formation et de mobilité ;
- Mise en sécurité des personnels : question de l'armement ;
- Des Ateliers catégoriels et professionnels ont traité de tous les personnels œuvrant au sein de la DPSP, notamment des inspecteurs de Sécurité, des Agents d'Accueil et de Surveillance, des Correspondants de Nuit, des Agent de la Surveillance Spécialisée, des personnels des fonctions supports (administratifs et techniques), des TTPS, ainsi que des cadres de catégorie A.

### Promotions

Félicitations aux promus des dernières CAP. Nous communiquerons les noms pour chaque CAP lors du prochain UCP Flash.

**Union des Cadres De Paris**  
2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Téléphone : 01.43.47.80.72